Comité technique ministériel du 5 juillet 2012

Déclaration préalable

En préalable, la délégation CGT-FSU au Comité technique ministériel a regretté l'absence de nos deux ministres à ce premier CTM depuis leur nomination. Nous avons rappelé l'attente d'orientations politiques nécessaires (sur le projet le CEREMA, le 10ème programme des Agences de l'Eau, le Schéma national des infrastructures de transport) et, sans répéter nos priorités les plus urgentes présentées au CTM précédent (10 mai 2012), insisté sur l'arrêt effectif de la RGPP et les déclarations de Nicole Bricq, éphémère ministre, d'une stabilisation des structures après des années de réorganisations-désorganisations (voir déclaration liminaire en annexe).

Nous avons renouvelé notre demande d'une réunion organisée par la ministre et son cabinet, avec le secrétaire général et les organisations syndicales de ce CTM sur le schéma des effectifs et recrutements dans les services et établissements publics y compris sur le blocage actuel de recrutement des OPA.

Nous avons relayé la plateforme revendicative des agents des DIR rassemblés à Reims le 27 juin dernier à l'appel de la CGT et dénoncé le climat dégradé de dialogue social dans les établissements publics.

Plus généralement, nous attendons un véritable changement dans le dialogue social dans nos ministères.

Réponse du secrétaire général des ministères

Après les interventions des autres syndicats, Monsieur Monteils, secrétaire général des ministères et président du CTM, n'a guère apporté de réponse précise. *« Nous sommes au début d'une phase définie par le Premier ministre »*, qui passe par la conférence sociale de juillet et les ministres se rendront probablement à la réunion du CTM mi-septembre. La question des effectifs devrait être concertée à ce moment.

Il estime que la coupure du ministère en deux n'aura pas d'incidence majeure et que les évolutions sur la répartition des compétences s'équilibre : le ministère cède la sécurité et l'éducation routière à l'Intérieur mais accueil la direction des pêches et de l'aquaculture auparavant à l'Agriculture. « Il s'agit de véritables transferts d'administration » et des discussions sont entamées mais rien n'est décidé sur les modalités de rattachement, la gestion et l'immobilier.

Sur le cadrage budgétaire, il rappelle les orientations générales du Premier ministre : stabilisation globale des effectifs de la Fonction publique avec augmentation des effectifs dans les secteurs prioritaires. Donc une baisse dans les secteurs non prioritaires, dont nous... avec **une toise globale de 2,5 % annuel (2013-2015)** dont l'application doit être discutée avec examen secteur par secteur sur la base de la *« pertinence des missions »*. Après avoir indiqué que, dans les ministères prioritaires, des secteurs peuvent en pas l'être... tout comme il peut y avoir des secteurs prioritaires dans des ministères qui ne le sont pas, il indique qu'**aucun secteur de nos ministère n'est jugé prioritaire** !

A la demande des syndicats de changements effectifs, le secrétaire général se veut rassurant : *« nous ne sommes pas démunis car nous sommes habitués aux réformes... nous savons le faire, quelle que soient les difficultés »* ! Il parle d'un socle (à définir) d'effectifs pour les missions pérennes, de compétence en matière d'accompagnement (formation des agents,..). Bref **en guise de changement il mise surtout sur la continuité**.

Même sans prise de décision précise de la ministre, il estime que :

- **pour les voies navigables**, le transfert à l'établissement public VNF est indiscutable (« mais le cabinet est attentif à la mise en œuvre »)
- **pour le réseau scientifique et technique**, Mme Batho se préoccupe du projet et « nous déboucherons sur des orientations dans les prochains jours. En tout cas, les délais prévus (1er janvier 2013 pour la mis en place du CEREMA) devront être allongés ».
- **pour les dossiers statutaires dans les établissements publics**, le secrétaire général rappelle que les lettres de cadrage établissent un parallélisme entre établissements et ministères. « mais un travail au cas par cas doit s'engager »...
- **pour les agents en zone urbaine sensibles (ZUS)**, le sujet a été évoqué avec le cabinet du METL et le secrétaire général annonce qu'on en est toujours à « affiner en fonction du zonage qui pourrait, évoluer ». Une réponse devrait être donnée lors du CTM de septembre.
- **pour les projets de fusion** de corps, les orientations ne sont pas validées...

Au vu de ces réponses, la délégation CGT et FSU intervient : ***« Nous préférerions miser sur une culture du service public plutôt que sur une culture de la réforme »***. Nous demandons des informations sur les projet d'acte III de la décentralisation (le secrétaire général dit ne pas en savoir plus que ce qui est publié dans la presse). La délégation revient également sur l'action des adjoints administratifs et des dessinateurs, ainsi que sur le dossier ZUS.

Nous soulignons plusieurs aspects : la souffrance au travail qui se développe alors que des suicides se produisent parmi les agents (encore récemment à la DIRIF), la demande d'une réouverture du dossier du NES technique, de l'accès de C en B, de la bonification du service actif, le cas de Mayotte où le statut de corps transitoire laisse des agents en dehors des grilles de catégorie C et sans véritable régime indemnitaire, le lien entre sécurité routière et infrastructures.

1 – Procès verbal des CTM du 23 février 2012

Adopté

2 – Projet de décret sur les dérogations aux conditions d'exercice de fonction à bord des navires

Il s'agit de donner aux DDTM la compétence de déroger aux conditions de qualification.

La CGT conteste ce choix : mieux vaudrait une vision stratégique donnant tout son rôle au niveau (inter-)régional et, dans ce cadre, une mise en œuvre locale.

Vote : Pour : ..... CFDT
Contre : ..... CGT, FSU, FO
Abst. : ..... UNSA

3 – Projet de décret modifiant les coefficient de grade d'ISS des corps techniques

CGT et FSU relève qu'il s'agit d'une simple régularisation et, dans ces conditions, ne participeront pas au vote. Néanmoins, on constate une évolution pour certains mais rien pour les contrôleurs principaux, des miettes pour les dessinateurs (+ 0,5 sur deux ans) et pour les chefs de subdivision qui ont des responsabilité de catégorie A mais dont le coefficient décroche de celui des ITPE. Une mesure qui complète leur abandon dans le projet de NES en l'absence de reclassement en A.

Vote : Pour : ..... CFDT, UNSA
Contre : ..... FO
Refus de vote : ..... CGT, FSU

4 – Projet de décret statutaire des assistants d'administration de l'aviation civile

Application du NES aux B administratifs de la DGAC qui ont obtenu un examen professionnel d'accès en B.

CGT et FSU rappellent leur critique du NES (augmentation de la durée de carrière, barrage accru entre les grades) et s'abstiennent pour tenir compte de gains pour des agents aujourd'hui bloqués au dernier échelon.

Vote : Pour : ..... FO, CFDT, UNSA
Abst. : ..... CGT, FSU

5 – Projet d'arrêté de rattachement des services instructeurs (délivrance des permis bateaux et des titres de navigation)

Pour assurer cette fonction régalienne par un service de l'Etat, les services instructeurs des SN seront rattachés en l'état aux DDT 59, 69, 67, 31 et à la DRIEA.

CGT et FSU donnent un accord de principe en demandant des précisions sur le cas d'agents n'exerçant que partiellement dans ce domaine. Réponse : ces services sont généralement dédiés et le cas devrait être rare. Ces dossiers seront traités dans le cadre des pré-positionnements en cours.

FO y voit la confirmation du démantèlement des SN qui confirme, bien sûr, son refus du protocole VNF ! La CFDT s'interroge sur le choix de transfert aux DDT et non aux DREAL.

Vote : Pour : ..... CGT, FSU, UNSA
Contre : ..... FO
Abst. : ..... CFDT

6 – Projet d'arrêté modifiant la liste des opérations ouvrant droit à la PRS

L'administration propose d'ajouter 4 opérations à la liste de celle ouvrant doit à la prime de restructuration de services (et à l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint) :

- les restructurations des services de prévention des crues et de l'hydrométrie,
- le transfert des missions GA/Paye d'Outre-mer au PSI de Basse-Normandie,
- le transfert des SN à VNF,
- le transfert des services de police de navigation

La CGT rappelle sa demande d'**ajouter le transfert des parcs aux départements** qui avait été discuté en groupe d'échanges sans rencontrer d'opposition. Le secrétaire général confirme son accord. Le CTM vote l'amendement CGT et le texte ainsi complété est soumis au vote.

Vote : Pour : ..... CFDT, UNSA
Contre : ..... FO
Abst. : ..... CGT, FSU

7 – Projet d'arrêté modifiant les montants de prime de service et de sujétion des officiers de port et officiers de port adjoints

Cette mesure ne concerne que le port de Calais, seul port classé en catégorie ~~A~~ 1.

La CGT constate que seuls 12 agents sont concernés sur les 180 OP-OPa affectés dans l'ensemble des ports décentralisés puisque les agents des autres ports n'auraient aucune augmentation. Elle demande le retrait de ce point de l'ordre du jour du CTM et l'ouverture d'un groupe de travail dans l'intérêt de l'ensemble des OP-OPa.

Refus de toute discussion du secrétaire général.

Vote : Pour : ..... FO, UNSA
Contre : ..... CGT, FSU
Abst. : ..... CFDT

Comité technique ministériel (CTM) du 5 juillet 2012
Déclaration liminaire de la CGT et de la FSU

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,
Chers camarades,

C'est aujourd'hui le premier CTM depuis les élections législatives.
Nous attendions la présence de nos deux ministres pour cet événement qui aurait pu être une tribune pour exposer aux personnels et à leurs représentants le changement politique qu'elles incarnent.

Les orientations du gouvernement en matière environnementale, énergétique, de transports, logement, aménagement du territoire, maritime, ont besoin d'être explicitées. Nous ne qualifierons pas la politique du précédent gouvernement sur ces domaines, mais ce doit être le changement n'est-ce pas ?..... D'ailleurs quelques sujets initiés par leurs prédécesseurs ou simplement par le calendrier méritent une orientation politique de leur part; en particulier, la réforme du RST avec le projet de création du CEREMA, le contenu du 10ème programme des Agences de l'Eau, la mise en œuvre du Schéma national des infrastructures de transport (SNIT)...
Sans nouvelles orientations, c'est bien naturellement que les services mettent en œuvre celle du gouvernement précédent.

Mais les Ministres sont également les premières responsables du fonctionnement des services, de leurs moyens humains et matériels pour la mise en œuvre de leurs politiques.
Et par conséquent, responsables de la qualité des relations sociales dans notre administration centrale, nos services déconcentrés et tous les établissements publics qui constituent cette « grande administration ». Grande par ses ambitions mais rétrécie par la dégradation continue du rapport missions/moyens, diminuée par l'abandon de l'ingénierie publique : ne serait-elle pas un levier d'action, aujourd'hui, pour le redressement économique espéré ?

Dans ce cadre, Madame Bricq, prédécesseur d'un mois de Madame Batho, nous avait déclaré avoir conscience que ce ministère, certainement plus que d'autres, avait particulièrement souffert de la RGPP et de la RéATE (Réforme de l'administration territoriale de l'Etat) et des réorganisations incessantes subies durant ces dernières années. C'est effectivement une réalité. L'annonce d'une stabilisation des structures a été accueillie avec soulagement.

Mais d'ailleurs, nous disons « ce » ministère alors qu'il n'est plus un mais deux. Le CTM a le droit d'entendre sur le sens politique qui est donné à ce découpage, et sur les évolutions de structures qu'il est susceptible d'induire.

Mais aujourd'hui, devant ce CTM, pas de ministre ! Et mardi 3 juillet, l'ensemble des représentants élus des personnels au CCAS ont refusé de siéger en constatant la non participation à ce comité de la DRH ou de son adjoint alors que les demandes de moyens supplémentaires pour l'action sociale sont si fortes.

C'est particulièrement dommage de laisser passer cette occasion de rappeler aux services qu'une des priorités du gouvernement est la mise en œuvre d'un dialogue social de qualité à tous les niveaux..... et les dossiers ne manquent pas dans ce ministère. Nous avons pointé les plus urgents dans notre déclaration liminaire au CTM du 10 mai dernier.

L'arrêt ou non de la RGPP dans les actes, s'avère une question déterminante.
Ce qu'a rapporté la presse des lettres de cadrage envoyés aux ministres par le Premier ministre sur la préparation du projet de budget 2013 donne un élément de réponse. Nous refusons la baisse

aggravée des effectifs de 2,5 % annuel sur le triennal 2013-2015 ! Quel sens aura dans ce contexte l'une des tables rondes de la Conférence sociale des 9 et 10 juillet sur les services publics, les missions publiques, l'Etat et les collectivités territoriales ?
Si ce gouvernement mise sur une relance de la croissance, comment peut-il sciemment exclure tous ses fonctionnaires du partage de ses fruits ? Est-ce là la justice sociale ? Poursuivrez-vous dans la logique d'un Etat qui se montre plus mauvais employeur que ce qu'il demande aux autres employeurs ? Quels moyens humains et financiers publics nouveaux donneront une suite au bilan d'application sur le terrain des priorités des Grenelle Environnement et Mer attendu de la Conférence Environnementale organisée en septembre prochain ?
Nous demandons avec constance (c'est un rappel !), la tenue urgente d'une réunion par la ministre et son cabinet, le secrétaire général, avec les organisations syndicales de ce CTM sur le sujet du schéma des effectifs et recrutements dans les services et établissements publics y compris sur le blocage actuel du recrutement des OPA.

La situation dans les DIR : Environ 250 agents des Directions interdépartementales des routes (DIR) ont répondu à l'appel de la CGT au rassemblement devant le palais des congrès de Reims le 27 juin dernier. Une délégation a été reçue par le sous-préfet qui s'est engagé à faire remonter à la ministre les revendications des personnels, notamment :

- arrêt des privatisations et nationalisation des autoroutes,
- reconquête des missions exploitation, entretien, travaux et ingénierie
- réouverture du cadrage national des DIR
- reconnaissance de la pénibilité et bonification de 25% du service actif
- amélioration de déroulement de carrière pour l'exploitation
- création de parcs dans les DIR
- recrutement d'OPA dans les DIR
- des moyens en personnels administratifs et plus de proximité pour les services supports

L'absence de réponses depuis plus de 6 mois sur nos interrogations sur la fusion des corps des Directeurs et Chargés de recherches de l'Equipement (DR//CR) - une fusion serait programmée avant la fin de l'année ainsi que sur le taux de promotion des CR. Les groupes de travail auxquels les représentants des personnels devraient participer ne sont toujours pas constitués!

La situation du dialogue social et des personnels dans les établissements publics du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) est très dégradée :

Du fait de l'incurie de l'administration, depuis plus de 6 mois, les représentants du personnel dans les Conseil d'Administration des Agences de l'Eau, de l'ONCFS et de l'ONEMA siègent de manière irrégulière, provoquant ainsi une instabilité juridique qui pourrait être préjudiciable !!!

A l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, un protocole de dialogue social exclut de fait l'organisation syndicale majoritaire représentant plus de 46% des personnels des discussions relevant obligatoirement du Comité Technique.

Une circulaire, sortie entre les 2 tours des élections présidentielles met en place un pseudo statut pour les contractuels des Parcs Nationaux et de l'Agence des aires marines protégées. Cette circulaire n'a pas fait l'objet de concertation, et nous attendons toujours qu'elle soit examinée par ce CTM. A contrario, c'est le pire des arbitrages qui a été rendu pour les personnels des établissements publics entre les 2 tours de l'élection présidentielle, après 2 ans de blackout complet sur le sujet. Nous demandons fortement que vous vous saisissiez du dossier de la requalification des personnels des corps de l'environnement et de l'extension du quasi statut des personnels des Agences de l'Eau aux personnels contractuels de l'ONEMA, de l'ONCFS et du Conservatoire du littoral.

Enfin sur la situation sociale au Parc National des Cévennes, le mouvement social du 21 juin à conduit le commissaire du gouvernement sur instruction du cabinet de la ministre à nommer un médiateur et qu'apprends-t-on : c'est la directrice adjointe qui va faire la médiation. Mais où va-t-on ? Ce n'est vraiment pas sérieux; attendez-vous un accident grave pour comprendre comment se passe le dialogue avec le directeur du parc des Cévennes.

Ces derniers exemples démontrent que les Comités Techniques communs pour les espaces protégés d'une part et des Etablissements publics de la sphère Eau et Milieu Aquatique d'autre part, que nous réclamons depuis plus de 5 ans sont d'une nécessité absolue !

Enfin, la presse s'est fait écho des nombreux « cadeaux » (forage en Guyane ; dates d'ouverture de la chasse,….) fait aux ennemis de l'environnement par le précédent gouvernement juste avant son départ. Ce sont des méthodes qui n'honorent pas la République, quand dans le même temps les droits des personnels sont négligés.

Pour le dialogue social au MEDDE y compris ses établissements publics, nos attentes de changements sont réelles !!!